

Madame Christine LAMBERT  
Association Mieux se Déplacer à Bicyclette  
32, rue Raymond Losserand  
75014 Paris

Service Voirie -  
Réf. : DVN/FS/PM/271109  
Affaire suivie par M. SUSANA  
Tél : 01 46 92 92 43

Le 02 DEC. 2009

**Objet** : Circulation de cyclistes rue Anatole France

Madame,

Votre courrier en date du 29 octobre 2009 concernant l'aménagement de la rue Anatole France entre la rue de la République et la rue Marius Jacotot laisse supposer que la bande cyclable qui a été matérialisée ne peut être pratiquée dans les deux sens.

Le code de la route précise aujourd'hui qu'une voie à sens unique de circulation pour les véhicules à moteur dont la vitesse est limitée à 30 km/h et moins, peut être empruntée dans les deux sens de circulation par un vélo sans requérir un autre aménagement qu'une bande cyclable de 1,50 m de large.

Cette rue dispose d'une bande cyclable de 1,50 m de largeur.

Je vous confirme donc que cette voie répond à la réglementation du code de la route précédemment rappelée et peut donc être empruntée par les vélos dans les deux sens.

Pour plus de lisibilité, un panneau d'autorisation aux cycles est installé à l'angle des  
rues Anatole France et Marius Jacotot.

Espérant avoir répondu favorablement à votre demande,

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma parfaite considération.



*Cardialement*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

*J.R.*  
Maire de Puteaux  
Député des Hauts de Seine